

Formation Contrôle Urssaf : savoir l'anticiper et y faire face 1 jour- PJF012

Droit à l'erreur, mise à disposition des documents à l'agent de contrôle, observations formulées par le contrôleur à l'issue du contrôle, période contradictoire... Cette formation dirigée par un expert de la paie ayant été pendant de nombreuses années inspecteur Urssaf, fait le point sur les nouveautés du contrôle Urssaf et vous donne les clés pour l'anticiper et y faire face

Objectifs

- Identifier les postes les plus contrôlés et réduire les risques de redressement
- Maîtriser les étapes clés d'un contrôle Urssaf et adopter le bonne posture
- Connaître et faire valoir ses droits en tant que cotisant
- Savoir réagir aux différentes issues possibles d'un contrôle Urssaf

Public

- Responsable paie
- Responsable du service du personnel
- Responsables RH
- DAF
- Dirigeant
- Personne en charge du contrôle URSSAF dans l'entreprise

Niveau/prérequis

- Maîtrise/perfectionnement/Maîtriser les règles de rémunération et la paie et avoir au moins 1 an de pratique de la paie.

Méthode pédagogique et évaluations-Présentiel

- Projection d'un diaporama, support aux commentaires du formateur
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Evaluation à chaud en fin de formation et 3 mois après la formation
- Possibilité pour les participants de transmettre par mail des questions au plus tard, 7 jours avant la formation et pendant les 7 jours suivants la formation
- Possibilité de poser ses questions au formateur tout au long de la journée

Méthode pédagogique et évaluations-A distance

- Formation à distance en synchrone (en direct) accessible sur ordinateur, tablette, smartphone
- Durant la classe virtuelle, les participants visualisent l'intervenant ainsi que le support de formation et peuvent interagir avec lui (tchat ou question/réponse en direct)
- La pédagogie repose sur le triptyque analyses réglementaires/exercices/retours d'expérience entre le formateur et les participants
- Les participants ont la possibilité de leurs questions en direct au formateur à l'issue de chaque partie
- Suite à votre inscription, vous recevrez un e-mail avec un lien Internet pour entrer dans la classe virtuelle au plus tard, 24h avant la formation ainsi que les coordonnées de la personne à contacter si vous avez des difficultés à vous connecter
- Une évaluation à chaud est envoyée en fin de formation ainsi qu'une attestation de formation
- Une évaluation à froid 30 jours après la formation
-

Programme

Ce qu'il faut savoir avant un contrôle

- Le droit à l'information avant le contrôle : envoi d'un avis de passage au préalable
- La charte des droits des cotisants : une garantie supplémentaire pour les usagers
- La possibilité d'interroger l'URSSAF sur l'application de la législation sociale : le rescrit
- L'opposabilité de la doctrine de l'Administration : incidences pratiques de ce droit
- Transiger avec une URSSAF : est-ce possible et si oui, dans quelles conditions ?
- Faire obstacle au contrôle : sanctions encourues
- Se faire assister

Les principaux postes à risques

- Rappels sur la notion d'assujettissement
- Avantages en nature et frais professionnels
- Contributions patronales de prévoyance et retraite supplémentaire
- Indemnités de rupture du contrat de travail
- Prestations versées par les CE
- Primes liées à l'intéressement et à la participation

Connaître les pouvoirs des inspecteurs pour mieux « vivre » son contrôle Urssaf

- Le statut des inspecteurs qui opèrent le contrôle
- Le champ de compétence des agents : chômage, retraite complémentaire
- L'URSSAF peut-elle contrôler à l'improviste ?
- L'accès à l'information : les documents à disposition
- Les droits et obligations des parties
- Le droit d'interroger les salariés
- Le recours aux techniques de l'échantillonnage
- Le développement du contrôle sur pièce
- La vérification des déclarations

Que faire suite à un contrôle ?

- Les observations de l'inspecteur
- Le respect de la procédure contradictoire
- Le redressement et la mise en demeure : nouvelles conditions de validité et conséquences

Quelle stratégie adopter suite à un redressement ?

- Payer : faut-il payer avant de contester ?
- Discuter : demande de sursis à poursuites, demande de réduction des majorations de retard
- Contester : la commission de recours amiable
- Ne pas agir : les moyens de recouvrement forcé de l'URSSAF

La phase contentieuse : saisir les juridictions de Sécurité sociale

Droit à l'erreur : tout n'est pas permis !

Panorama de la jurisprudence récente

Votre contact : Linda Zidane-Responsable Prestations Formations
lindazidane@payjob.fr-Tél : 01 83 81 95 00

**Bulletin d'inscription Formation Contrôle Urssaf : savoir l'anticiper et y faire face
1 jour- PJF012**

(Tous les champs* sont obligatoires)

Participant

Civilité* : _____

Nom* : _____

Prénom* : _____

Fonction* : _____

Tél.* : _____

E-mail* : _____

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Civilité* : _____

Nom* : _____

Prénom* : _____

Fonction* : _____

Tél.* : _____

E-mail* : _____

VOTRE SOCIÉTÉ

Société* : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____

Ville* : _____

Pays* : _____

Siret* : _____

Code NAF* : _____

N° TVA intracommunautaire* : _____

Nom du responsable formation* : _____

Tél.* : _____

E-mail* : _____

Session à distance

29 juin 2021

Session Paris

7 octobre 2021

Tarif inter-entreprises

Présentiel 600 € HT (720€ TTC)

A distance 520€ HT (624€ TTC)

Tarif Intra-entreprise (présentiel ou à distance)

2.100€ HT soit 2.520€ TTC*

- Dates souhaitées :

*tva 20% selon la législation en vigueur

Paiement

Par virement

Par chèque

Bulletin d'inscription à retourner par mail à lindazidane@payjob.fr

Je reconnais avoir pris connaissances des CGV présentes sur le site web et les accepte sans réserve.

A _____

Le ____/____/____

Signature et Cachet de l'entreprise

Le lieu exact sera communiqué 7 jours avant la formation

Les informations collectées par le présent document sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique. Sur simple demande, nous vous fournirons votre fiche (les corrections et suppressions demandées seront effectuées sous quinzaine).